

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE DE L'ARRONDISSEMENT

PARAISANT LE SAMEDI

ABONNEMENTS	ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE	ANNONCES
Un an 6 mois Basses-Alpes et dép. limitrophes 5 fr. 3.00 Autres départements. 6 fr. 3.50 Etranger (Union postale) 9 fr. 5.00 <i>Le mode d'abonnement le plus simple est d'envoyer un mandat sur la poste</i>	LA RÉDACTION, LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES au bureau du journal RUE MANUEL Les Insertions seront rigoureusement refusées à partir du Vendredi à midi <i>Les lettres non affranchies sont refusées; les manuscrits ne sont pas rendus</i>	Judiciaires, la ligne ou son espace 1.00 Commerciales 20 Réclames 30 Faits divers 30

AVIS IMPORTANT

VIN DE PROPRIÉTAIRE

M. JULES TRIAL, propriétaire négociant à NIMES, prévient sa nombreuse clientèle de Barcelonnette et de la vallée qu'il tient à leur disposition du vin rouge :

MONTAGNE 1^{er} choix à 35 francs l'hectolitre
tous frais payés, franco à Barcelonnette

Vin garanti naturel exempt de toutes matières étrangères. — Adresser les demandes à
M. Antoine GILLY, propriétaire boulanger à Barcelonnette,
 seul représentant de la maison.

On reçoit les ordres en vins nouveaux et aux mêmes conditions livrables fin Septembre.

NOTA. — Des échantillons de la récolte 1890-1891 sont mis à la disposition des clients qui en feront la demande, et tout envoi qui à l'arrivée ne serait pas conforme, sera repris par la maison sans aucun frais pour l'acheteur.

L'Accident du Chambeyron

Un affreux malheur vient de frapper le 7^e Groupe Alpin, cantonné dans notre région et de jeter la consternation dans la vallée de l'Ubaye.

Le lieutenant Bujon, du 28^e chasseurs alpins, a trouvé la mort dimanche dernier, en faisant l'ascension du Brec de Chambeyron.

Ce terrible sommet (3388^m), aux flancs horriblement escarpés, aux parois presque verticales, qui domine le petit village de Fouillouse (1855^m), est à cheval sur la frontière italienne, entre les cols de la Gippiers et de Stropia. Jusqu'en 1878, il était resté inaccessible : ce n'est que depuis lors qu'il reçut quelques rares visites de touristes ou d'officiers, séduits par les dangers de l'ascension. Cinq entreprises avaient réussi, celle qui devait finir d'une façon si cruelle était la sixième.

Le lieutenant Bujon avait subi lui aussi l'attrait majestueux et sauvage de cette terrifiante masse et avait résolu d'en faire l'escalade. Cette ascension décidée d'accord avec deux autres lieutenants du groupe, dont l'un venait d'être assez heureux pour réussir quelques semaines auparavant, avait été fixée au dimanche 16 août. Les trois officiers emmenaient avec eux un sergent de la Compagnie cantonnée à St-Paul.

Partis de Fouillouse à 4 heures du matin, ils étaient, vers 10 heures, sur le point d'atteindre le sommet du Brec. Ils s'étaient arrêtés pour reprendre haleine, avant d'escalader les quelques mètres qui les séparaient du but. L'un des officiers se mettait déjà en mesure de déployer le drapeau qu'ils voulaient faire flotter sur les deux versants des Alpes; Bujon assis ou plutôt accroché à une corniche de rochers, avec une muraille

d'environ 400 mètres à pic au-dessous de lui, causait avec ses compagnons des dangers de cette montée et disait : « Voici une ascension que je ne recommencerais pas, je m'en souviendrai toute ma vie ! ». Un instant après, on se remettait à grimper. Le sergent se lève et dit : « Venez-vous, mon lieutenant ? » Ne recevant pas de réponse, il se retourne, mais reste saisi d'horreur, en voyant le malheureux officier précipité dans le vide, la tête la première. L'infortuné Bujon, après un premier saut d'une vingtaine de mètres, vint s'abattre sur une pointe de rochers où il se fracassa le crâne et rebondit en tournant dans l'espace pour disparaître à la vue des trois affolés qui restent pétrifiés devant cette épouvantable chute.

Surmontant cependant l'horreur de ce spectacle, ils descendent au milieu de mille dangers et vont à la recherche de leur malheureux compagnon. La journée se passe ainsi au milieu des plus affreuses angoisses rendues plus déchirantes encore par l'inutilité des recherches. La nuit arrive, il faut remettre au lendemain le douloureux et sans doute périlleux devoir de retrouver le pauvre officier et de le rapporter. La chute terrible qu'il a faite ne laisse, hélas ! pas de doute sur son sort : on ne recueillera plus qu'un cadavre, mais en quel état ? L'alarme a été donnée dans tous les détachements du bataillon et le lendemain, avant le jour, la compagnie de St-Paul et celle de Larche, conduites par un groupe nombreux d'officiers, partent fouiller de nouveau les précipices. Un sergent et un clairon après avoir gravi, au péril de leur vie, pendant environ 300 mètres, une pente de glace très raide et extrêmement glissante, s'arrêtent à bout de forces. Ils s'accrochent à un rocher voisin, interrogent les abords et finissent par apercevoir, non loin d'eux, le corps du lieutenant.

Pour arriver jusque là, et rendre le trans-

port du cadavre possible, il faut taller dans la glace quatre ou cinq cents marches. Cette opération demande du temps et des précautions. Le corps est à cheval sur un bloc de rocher, dont la pointe émerge du glacier; il se trouve à environ 500 mètres du point où s'est produite la chute. La glace, sans doute liquéfiée d'abord par la chaleur du corps, s'est reformée ensuite autour de lui on a beaucoup de peine à le dégager. Le porter, on ne peut y songer, il faut se résoudre à le faire glisser jusqu'en bas. Pour cela, les chasseurs montrent le dévouement le plus absolu et le courage le plus digne d'éloges. Ils entourent d'abord le corps de leur lieutenant de couvertures, avec les plus délicates attentions; l'un d'eux, placé en avant, entraîne le triste fardeau avec une corde, un autre, resté plus haut, le maintient de la même manière, et ce lugubre ensemble est retenu, à son tour dans sa marche, en vue des dangereuses glissades possibles, par un groupe de huit hommes solidement amarrés les uns aux autres. Le corps a été retrouvé à huit heures et ce n'est que vers midi que l'on est arrivé en bas du glacier.

Le malheureux lieutenant Bujon est alors examiné : on voit qu'il a le crâne absolument défoncé et presque vidé, les yeux sont l'un grand ouvert, l'autre à moitié fermé, mais le reste du visage n'est pas défiguré, tandis qu'une jambe et un bras sont cassés en plusieurs endroits, que les côtes sont enfoncées et que le corps tout entier est couvert de meurtrissures. Les vêtements sont en lambeaux, la montre est en miettes, la chaîne a été arrachée. Une des mains est crispée sur une pierre, sans doute celle à laquelle il avait demandé appui pour se soulever et se remettre en marche.

La triste dépouille est placée sur un brancard, et là se passe, à ce moment, une scène profondément émouvante. M. le curé de Fouillouse qui a fait preuve en cette cir-

constance du plus sublime élan de charité et a témoigné du plus noble cœur, est venu à la rencontre du funèbre convoi. Il s'agenouille au milieu de la neige et dit les prières des morts en face de cette nature si terrible et de ce corps mutilé. Tous les assistants, d'un mouvement spontané, se sont découverts et empoignés par ce que ce spectacle a de terrifiant et de grandiose tout à la fois, tous ces hommes, tous ces soldats pleurent, sanglotent.

Mais il faut descendre; on part lentement, le brancard est porté par les chasseurs jusqu'à Fouillouse; là, après une nouvelle prière dite à la chapelle, il est placé sur une voiture tandis que les cloches tintent et que ce glas funèbre, répété sur tout le parcours du cortège jette sa note plaintive à tous les échos de la vallée. Les honneurs sont rendus par la compagnie de St-Paul, qui accompagne en armes la mortelle dépouille jusqu'à l'hôpital de Tournoux, où le corps est déposé en attendant que la famille désolée vienne reprendre à la montagne ce qu'elle lui a laissé de son malheureux fils.

Bujon, Marie-François-Gustave, était né le 4 octobre 1862, dans le département de la Nièvre; il était dans sa 23^e année. Entré à St-Cyr en 1883, il en sortait en 1885, il avait été caporal à l'École. Nommé sous-lieutenant le premier octobre 1885, au 9^e bataillon de chasseurs, il passe sur sa demande le 26 mars 1887 au 4^e régiment de tirailleurs tonkinois. Pendant son séjour au Tonkin, il obtint la médaille commémorative de l'expédition et est nommé lieutenant au choix le 12 novembre 1888. Après être resté plus de deux ans dans la colonie, sans avoir eu trop à souffrir du climat, grâce à sa robuste constitution, il revint en France le 18 août 1889 et est affecté au 52^e de ligne à Lyon.

Il avait conservé le désir de revenir aux chasseurs, et les Alpains l'attiraient plus particulièrement. Il aimait la montagne et

préférait la vie active des manœuvres à la monotonie de la garnison.

Hélas! cette montagne si belle et si captivante, lui réservait la plus affreuse surprise, à ses camarades la plus cruelle douleur. Le lieutenant Bujon, bien qu'il ne fut au 28^e que depuis la fin de septembre 1890, s'était vite concilié les sympathies, l'affection de tous, de même qu'il avait laissé, par son départ, les plus vifs regrets parmi ses anciens camarades. Il s'était, depuis longtemps aussi, gagné la profonde estime de ses chefs. Le lieutenant Bujon était, et ceci n'est pas un compliment banal décerné par la mort, un excellent officier, très sérieux, très instruit et très travailleur. Il venait d'être proposé au choix pour le grade de capitaine; l'avenir le plus brillant lui semblait réservé, lorsque la fin la plus tragique est venue couper court à toutes ces envolées d'espérances.

S'il peut y avoir un adoucissement à un tel malheur, on ne peut le trouver mieux que dans les nombreuses marques de sympathie données à l'armée, en cette circonstance, par les populations de la vallée de l'Ubaye, au milieu desquelles le 7^e groupe alpin passe chaque été. Dès le moment où la terrible nouvelle s'est répandue, encore incertaine, l'inquiétude s'est manifestée, vive, sincère, chez tous, et lorsque l'étendue du malheur fut connue, les condoléances affluèrent de toutes parts.

Aussi, merci à tous les habitants de la vallée de leur affectueux empressement, merci aux membres du clergé, que représente si noblement et si vaillamment le digne curé de Fouillouse; enfin au dernier témoignage d'admiration au courage et au dévouement de nos petits chasseurs, qui viennent de montrer un si grand attachement à leurs chefs.

LES OBSÈQUES

C'est Jeudi qu'ont eu lieu les funérailles de l'infortuné lieutenant Bujon dont nous avons relaté la mort, avec les tragiques circonstances qui l'ont accompagné. Bien que cette mort remontât à dimanche, la cérémonie avait été retardée pour donner le temps à la malheureuse famille, qui habite le département de l'Allier de venir recueillir la funèbre dépouille.

Le corps avait été déposé lundi soir dans une des salles de l'hôpital de Tournoux, transformée avec beaucoup de goût en chapelle ardente. Les murs avaient été recouverts de feuillage, des tapis couvraient le sol; au milieu, le catafalque orné de draperies tricolores et recouvert des effets, des armes du mort; au dolman brille la médaille qu'il a rapportée du Tonkin. A chaque angle, des faisceaux de fusils et de drapeaux auxquels sont accrochés des clairons. Quelques-unes des nombreuses couronnes offertes sont harmonieusement disposées autour du cercueil: la couronne en fleurs naturelles envoyée par l'entreprise Pangaud,

et placée à l'entrée de la chapelle fait le meilleur effet. Les cierges projettent sur l'ensemble leur pâle et troublante lueur. Enfin, deux chasseurs de 1^{re} classe, en armes, se tiennent à gauche et à droite du catafalque et, par leur immobilité de statues, contribuent à rendre l'aspect de cette chambre mortuaire plus imposant et plus saisissant encore. Les officiers du 28^e bataillon ont passé à tour de rôle les jours et les nuits près de leur si regretté camarade, tenant à lui constituer eux-mêmes une dernière garde d'honneur.

La levée du corps doit avoir lieu à 8 heures du matin. Dès 7 heures et demie, arrivent au baraquement de l'Ubaye de nombreuses délégations et les personnes désireuses de rendre au suprême hommage à la mémoire du pauvre officier. Le lourd cercueil, porté par six sous-officiers, est sorti de la chapelle et placé sur le char mis généreusement à la disposition des officiers, par la Société de Secours Mutuels de Barcelonnette.

Le cortège se forme et prend le chemin de Barcelonnette où doit avoir lieu le service religieux.

En tête, la musique du 157^e joue une marche funèbre et ces accents plaintifs donnent à l'ensemble de la cérémonie un caractère plus poignant.

Derrière la musique, vient le peloton du malheureux Bujon en armes, sac au dos: c'est à lui que revient le triste devoir de rendre les honneurs militaires à son lieutenant. Une demi-section marche en ligne l'arme sur l'épaule, en avant du char; les autres forment la haie et portent en signe de deuil l'arme sous le bras droit.

Le char est attelé de quatre chevaux blancs conduits en main par quatre chasseurs de première classe, gantés de blanc, qui crèpe au bras. Les nombreuses couronnes — vingt cinq environ — venues de toutes parts, suivent le cercueil, portées par des soldats des différents corps. Parmi ces couronnes, nous remarquons: celles de la ville de Barcelonnette, de ses camarades de promotion du 28^e bataillon, des officiers du 157^e, du Cercle de Jausiers, du Cercle de l'Union de Barcelonnette, des officiers des différents états-majors ou services de Tournoux.

du 52^e de ligne corps auquel a appartenu le lieutenant Bujon), du 6^e groupe alpin, du 14^e bataillon de chasseurs, de la famille du lieutenant Houdin, sans compter les nombreuses couronnes ou croix offertes par les officiers du 7^e groupe, les sous-officiers, les chasseurs des différentes compagnies, la fanfare du 28^e bataillon de chasseurs, etc. Nous remarquons particulièrement une superbe couronne en Reines des Alpes, avec écharpe blanche, offerte par M. le Commandant d'artillerie Margot, et surtout une immense couronne en feuillage et fleurs de montagne venue du Camp du Parpaillon; le plus beau fleuron de cette couronne est le cœur de ceux qui ont improvisé cette marque de sympathie au milieu de leur désert.

Derrière ces nombreux témoignages d'affectueuse attention marche la famille: le deuil est conduit par M. l'abbé Bujon, frère du défunt, dont la douleur fait peine à voir; son beau-frère, M. Bourgeois l'accompagne et le soutient. A leurs côtés, se tiennent le général baron Thomas, de passage dans la vallée, qui se joint au cortège jusqu'à La Condamine, et les officiers du 28^e bataillon de chasseurs. Puis vient un groupe nombreux d'officiers et d'habitants parmi lesquels nous remarquons: le colonel de Neymet et les officiers du 157^e, le commandant Couchet et les officiers du Génie, le Maire, l'Adjoint et bon nombre de personnes de Jausiers et des environs, des officiers du 52^e, du 19^e d'artillerie, le capitaine des douanes, de nombreux officiers des bataillons alpins voisins, 14^e, 23^e, 30^e, qui tous ont marché la nuit franchissant des bols, venant de loin, pour accompagner l'excellent camarade qu'ils regrettent. Enfin, notons des délégations de douaniers, forestiers, gendarmes, chasseurs, etc., etc.

On arrive devant l'église de la Condamine, dont le vénérable prêtre, ancien aumônier militaire, appelle, en quelques prières, les bénédictions du Ciel sur cette malheureuse victime de son intrépidité. Après cette halte, le convoi s'ébranle de nouveau. Pendant le parcours, les clairons sonnent aux champs les cloches tintent. On arrive à Jausiers. La fanfare du 28^e joue une marche funèbre, une compagnie forme la haie à l'entrée du village, la population se masse sur le passage, donnant les marques de la plus vive émotion. Le lieutenant Bujon, ayant passé l'hiver à Jausiers, était très connu: chacun a le cœur remué en voyant revenir ainsi celui qu'on avait vu quelques jours auparavant plein de force et d'activité. Le cercle de Jausiers a voilé son drapeau de crêpe.

A l'arrivée à Barcelonnette, la manifestation devient encore plus imposante: les sympathies éclatent, la foule s'est portée à l'entrée de la ville, où nous voyons réunis les fonctionnaires, les membres de la colonie Américaine, en un mot, tout Barcelonnette. Prennent rang dans le cortège, M. le Maire et la municipalité de Barcelonnette les magistrats, le Receveur des Finances, les membres du corps enseignant, l'Ingénieur et le personnel des Ponts et Chaussées les curés de Jausiers et de Lans, les Gardes-Général, chasseurs, forestiers, etc.

On se dirige vers l'église ornée de draperies, d'écussons portant l'initiale B, de trophées de drapeaux voilés.

Tout le clergé assiste à la cérémonie que préside lui-même M. le Curé-Doyen de Barcelonnette; pendant la messe, la fanfare, par ses airs funèbres, fait vibrer ce qu'il y a de douloureusement sensible dans les cœurs de cette nombreuse assistance que l'église est insuffisante à contenir. Après l'absoute, le cortège se reforme et accompagne jusqu'à la sortie de la ville, toujours au milieu d'unanimes marques de doulou-

reuse sympathie, le corps de l'infortuné lieutenant Bujon, pour lui dire un dernier adieu.

M. le capitaine Bédel, commandant le bataillon en l'absence de M. le lieutenant-colonel Michel, prononce d'une voix émue une allocution qui arrache les larmes à tous les assistants. Il fait l'éloge du défunt, dont la conduite au Tonkin a été admirable de bravoure dans les combats, de dévouement auprès des malades. Il remercie de leur empressement toutes les personnes présentes et souhaite que cette imposante manifestation puisse adoucir l'immense douleur de sa famille.

Le corps du lieutenant Bujon, placé sur un fourgon par les soins de ses camarades de promotion du bataillon et escorté d'un sergent, de quatre chasseurs, est immédiatement dirigé sur la gare de Pruniers, pour de là, être conduit à Moulins, où deux officiers ont la pénible mission de le remettre à sa mère en larmes.

Cette funèbre cérémonie a laissé à tous les assistants, en dehors d'une impression douloureuse bien légitime, le sentiment reconfortant de la fraternité dans l'armée et d'une sympathie solidaire entre l'armée et la population.

CHRONIQUE LOCALE

et régionale

L'abondance des matières de la dernière heure nous oblige à supprimer l'article politique hebdomadaire de notre intéressant collaborateur parisien M. A. Honnorat.

Conseil Général. — Le conseil général s'est réuni lundi dernier et cessa session vendredi. Nous indiquerons dans notre prochain numéro la solution donnée aux affaires intéressant plus particulièrement notre arrondissement.

Le bureau est ainsi composé: Président, M. Georges Cogordan ministre plénipotentiaire, élu par 20 voix sur 25 votants; vice président M. Aimé Gassier élu par 18 voix, et M. Léopold Richaud, élu par 15 voix; secrétaire, M. Latil, Arnaud Camille et Viton.

Bibliothèque scolaire. — Sur la demande de M. Fouquier, notre député, M. le ministre de l'instruction publique, par décision du 17 août a accordé une concession de livres à la bibliothèque scolaire de Barcelonnette.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES

105

sur la

VALLÉE DE BARCELONNETTE

par F. ARNAUD, notaire

INSTITUTIONS

de la Vallée de Barcelonnette

Des notaires

Nul ne sera admis à l'examen sans justifier de la possession d'une office, soit comme titulaire, soit comme substitué.

Les titulaires d'offices de notaire ou leurs substitués pourront seuls remplir les charges de Procureur, Archiviste, secrétaires des communautés et de quelque magistrature supérieure, subalterne, médiante et immédiate des officiers, juges et recevoir délégations, com-

missions en la qualité de Giudicenti Pedonei, à l'exclusion des Procureurs qui ont été pourvus de patentes particulières de secrétaires des princes du sang, sous peine de nullité de tous actes, de 100 écus d'or d'amende et de tous dommages-intérêts.

Pour que chacun sache quels sont les notaires légitimement pourvus, il en a été ajouté une liste nominative au présent édit; déclarant que tous ceux non portés dans cette liste sont exclus. Et si quelqu'un de ceux portés sur sa liste avait caché, au temps de sa demande de provision, sa qualité cléricale, il se tiendra pour inhabile et exclu. Amnistie est donnée à tous ceux non portés sur la liste, pour avoir exercé sans être légitimement pourvus: ils devront dans les trois mois, justifier à l'insinuateur de de leur tappe, d'avoir insinué et payé le droit pour les actes par eux reçus, ce qui leur per-

mettra seulement d'authentifier les actes par eux reçus, tous autres actes ne devant faire aucune foi en justice, 15 jours après la publication du présent édit au chef-lieu du vicariat.

Et pour favoriser davantage les notaires institués légitimement, nous leur accordons la prélation en concours avec qui que ce soit, à prix égal et leur donnons 20 jours pour s'en prévaloir à partir de la publication du présent.

Pour plus grand avantage et honneur de ces offices, nous voulons que dans chaque province ou vicariat il soit formé un collège des notaires actuellement en exercice, avec faculté à eux d'exercer dans toute ladite province ou vicariat, devant lequel collège les exerçants ou leurs substitués devront présenter leur patente pour y être immatriculés, avant d'avoir l'exercice effectif, sous peine de la nullité de tout acte reçu et de 50 écus d'or au fisc de S. A. R. pour cha-

La Condamine

157^e de ligne. — Le samedi dernier par la... avait attiré au Barag... baye, un public à la... choisi. L'entrée, l'esc... décorés avec beauco... fraient à l'œil un a... charmant.

La partie musicale... importante dans ce... laissé à désirer. Si... ver quelque défaut... gramme, c'était celui... ment composé.

Mais abondance de... nuit pas, et pour la pe... pondre à la gracieuse... nous a été faite nous a... cièrement servis. Au... ment qu'on avait mis... prouve suffisamment... tites fêtes musicales... sont goûtées et appréc... vallée où malheureuse... trop rares.

L'orchestre — un v... tre de théâtre, avec v... celles, contrebas, où... quat — a ouvert le c... licieux morceau; Un... les Ar leppes, qui a ét... cuté sous la direction

A tout seigneur, tou... tons surtout la remarq... cor d'harmonie joué p... l'excellent chef de la... giment, dont la réputa... rité de musicien acc... à faire.

Le Chœur des sol... chanté par des militai... à l'entière satisfaction

Toute la partie artis... ont été exécutée avec... irréprochable.

Passons à la partie c... sante:

Ma légitime et le G... une chansonnette com... nologue, nous ont par... morceaux de prédilec... lance. M. Constantin s... incarné dans ses pers... tête! mes amis, quel... avait su prendre l'artis... en disant le monologu... L'Anglais embarrassé

que contravention. L... peines à qui que ce... province ou vicariat... cenri Pedonei (1) se... de tribunal, commi... délégation.

Tout notaire étab... comme noble, et s'i... biliaire, il en conserv

Nous permettons... actuellement et à leu... armes de simple che

Nous déclarons... exempts de toutes le... sonnelles, comme ce... dic, conseiller de cor... teur, les dispensant

(1) Jurisconsulte ambu

(2) Il porto d'arma n'ell... alli soldati della cavaleria

corps de l'infortuné lieu-
tenant lui dire un dernier

adieu, commandant le ba-
taillon de M. le lieutenant-co-
nduc d'une voix émue une
parole les larmes à tous les
visages du défunt, dont
le nom a été admirable de
combats, de dévoue-
ments. Il remercia de
toutes les personnes
qui ont été imposante
de soulager l'immense dou-

leur lieutenant Bujon, placé sur
le corps de ses camarades
bataillon et escorté d'un
détachement de chasseurs,
est immédiatement
gare de Prunières, pour
à Moulins, où deux offi-
ciers ont la mission de le remettre
à sa famille.

La cérémonie a laissé à tous
les assistants une impression
très légitime, le sentiment d'é-
ternité dans l'armée et
de solidarité entre l'ar-
mée.

QUE LOCALE

régionale

de des matières de
de heure nous obli-
ger l'article politi-
quaire de notre
collaborateur pari-
siennotat.

général. — Le conseil gé-
néral du lundi dernier et cessa
de siéger. Nous indiquerons
dans le prochain numéro la solu-
tion des affaires intéressant
notre arrondis-

ainsi composé : Prési-
dent M. Cogordan ministre
d'Etat élu par 20 voix sur
25, président M. Aimé
élu par 18 voix, et M. Léopold
élu par 15 voix ; secrétaire,
M. Camille et Viton.

que scolaire. — Sur
la proposition de M. Fouquier, notre
ministre de l'instruction
publique, la loi du 17 août a
procédé à la concession de livres à la
bibliothèque de Barcelonnette.

contingenter les actes par
les ne devant faire au-
cun frais après la publication
de l'acte au vicariat.

avantage les notaires ins-
crits nous accordons la pré-
férence à qui que ce soit, à prix
élevés pour s'en préva-
lir du présent.

âge et honneur de ces
notaires dans chaque province
et dans chaque province
un collège des notaires
de la province ou vicariat,
exercant ou leurs
successeurs leur patente pour
avoir l'exercice ef-
fectif de tout acte reçu
de S. A. R. pour cha-

**La Condamine — Concert du
157^e de ligne.** — Le concert donné
samedi dernier par la musique du 157^e
avait attiré au Baraquement de l'U-
baye, un public à la fois nombreux et
choisi. L'entrée, l'escalier et la salle,
décorés avec beaucoup de goût, of-
fraient à l'œil un aspect vraiment
charmant.

La partie musicale, qui est la plus
importante dans ce concert, n'a rien
laissé à désirer. Si l'on avait pu trou-
ver quelque défaut au délicieux pro-
gramme, c'était celui d'être trop riche-
ment composé.

Mais abondance de biens, dit-on, ne
nuît pas, et pour la peine seule de ré-
pondre à la gracieuse invitation qui
nous a été faite nous avons été prin-
cièrement servis. Aussi l'empresse-
ment qu'on avait mis à y répondre,
prouve suffisamment combien ces pe-
tites fêtes musicales et artistiques
sont goûtées et appréciées dans notre
vallée où malheureusement elles sont
trop rares.

L'orchestre — un véritable orches-
tre de théâtre, avec violons, violon-
celles, contrebasse, où rien ne man-
quant — a ouvert le concert par le dé-
licieux morceau ; *Une chasse dans
les Ar leznes*, qui a été finement exé-
cuté sous la direction du lieutenant.

A tout seigneur, tout honneur. Ci-
tons surtout la remarquable partie de
cor d'harmonie joué par M. Vialard,
l'excellent chef de la musique du ré-
giment, dont la réputation bien mé-
ritée de musicien accompli n'est plus
à faire.

Le *Chœur des soldats*, de Faust,
chanté par des militaires, a été rendu
à l'entière satisfaction de l'auditoire.

Toute la partie artistique de ce con-
cert a été exécutée avec une précision
irréprochable.

Passons à la partie comique et amu-
sante :

Ma légitime et le Garde municipal
une chansonnette comique et un mo-
nologue, nous ont paru avoir été les
morceaux de prédilection de l'assis-
tance. M. Constantin s'était, en effet,
incarné dans ses personnages. Quelle
tête ! mes amis, quel air de jovialité,
avait su prendre l'artiste en racontant,
en disant le monologue !

L'Anglais embarrassé a été rendu

par M. Bouchard, avec un accent à l'a-
mirable. Très réussi le costume et
mieux réussi encore le calme parfait
de son visage, imitant à la perfection
la sérénité de nos voisins d'Outre-
Manche.

Les deux aveugles cette vieille bouf-
fonnerie d'Offembach, à la musique
si gaie, a été jouée par deux vérita-
bles comédiens, dignes en tous points
d'une scène plus grande, a eu tout le
succès qu'elle méritait.

Aux entractes, des rafraîchisse-
ments de choix étaient gracieuse-
ment offerts au buffet organisé dans une
salle voisine. Là, MM. les officiers,
ont fait grandement les choses, les
dames n'avaient que l'embarras du
choix ; champagne et pâtisseries fines
ont été trouvés excellents.

Une petite sauterie, avait été ménag-
ée, en guise de surprise, et ce n'a pas
été la moins agréable.

Le concert terminé à 5 heures, on a
dansé jusqu'à 7.

Nous félicitons sincèrement les or-
ganisateurs de cette fête artistique et
spécialement M. Vialard chef de mu-
sique, en souhaitant que pareil régal
se renouvelle encore à l'entière satis-
faction de tous.

Saint Paul — Nous apprenons
avec un sincère plaisir la nomination
comme Officier d'Académie de M. Rey-
naud Honoré notre sympathique
maire.

Cette distinction honorifique est
pour M. Reynaud la récompense méri-
tée de sa sollicitude bienveillante pour
l'école, de son dévouement absolu à
ses concitoyens et aux institutions
républicaines, de sa lutte incessante
pour assurer dans le pays le triomphe
des idées justes et généreuses et l'af-
fermissement des principes d'ordre,
de liberté, de franchise qui, de toute
temps, ont été la règle constante de sa
vie.

C'est donc de grand cœur et avec
une réelle joie que nous félicitons M.
Reynaud du touchant témoignage
d'estime dont il vient d'être l'objet de
la part du Gouvernement de la Répu-
blique.

— Notre aimable Sous-Préfet M.
Hébert est un véritable ami de l'école :

L'instruction l'intéresse, la jeunesse
lui plaît, l'enfance le touche. C'est ain-
si qu'il est heureux de visiter les écoles,
de voir les élèves, de les entretenir de
leurs devoirs futurs, de leur parler
de la gage du cœur qui forme l'esprit,
fait naître le respect, inspire la recon-
naissance et grandit les sentiments.
Il aime par dessus tout le travail ; et
pour encourager l'écolier studieux et
actif il lui accorde des récompenses.
Dans ce but il a bien voulu remettre à
M. le Maire de St-Paul une certaine
somme pour être distribuée aux deux
écoles les plus méritants, pour l'achat
de livrets de caisse d'épargne.

Au nom des écoles ; au nom de tous
les élèves et de leurs familles nous
adressons au généreux donateur avec
l'hommage de notre profond respect
nos remerciements les plus sincères.

— **Nécrologie** — Nous enregistrons
avec une vive peine le décès de M.
Jean Cogordan, père de notre sympa-
thique Conseiller Général, M. Georges
Cogordan, Ministre plénipotentiaire et
chef du Cabinet du Ministre des Affai-
res Étrangères.

M. Jean Cogordan, natif de Saint-
Paul, est décédé à l'âge de 83 ans, à
Chatillon-sous-Bagneux (Seine), le 25
juillet dernier.

Nous adressons à son honorable fa-
mille, si cruellement éprouvée nos plus
sincères compliments de condoléance.

— **Accident mortel** — Mardi der-
nier, M. Caire, instituteur à la Barge
(St-Paul), venait de sortir avec son
fusil. Il se trouvait alors à 200 mètres
environ de son habitation. Voulu
s'établir sur un rocher, il glissa ; le fu-
sil armé partit en glissant sur la pier-
re et le malheureux instituteur reçut
les deux coups à côté de l'oreille.

Son corps n'a été retrouvé que le
lendemain, personne n'ayant été té-
moin du terrible accident. La mort a
du être instantanée. M. Caire laisse
une veuve et huit enfants en bas-âge.

Nous prions son intéressante et
malheureuse famille de croire à nos
sentiments de sincère condoléance.

CONCERT ET BAL

La charmante soirée du 16 août lais-
sera certainement un excellent souvenir

aux habitants de notre ville, d'autant
mieux que Messieurs les Officiers du
28^e bataillon de chasseurs alpins ont su
résoudre, avec le plus grand succès,
ce difficile problème, si souvent tenté
d'ailleurs, mais dont la solution sem-
blait jusqu'alors impossible : donner
un bal sur la place Manuel. Ils ont
essayé et ils ont aussi parfaitement
réussi !

Nous devons ajouter que la place
Manuel présentait, le soir du 16 un
aspect féerique : ce n'était plus une pla-
ce, mais un délicieux jardin d'été,
destiné cependant à servir de salle de
concert et, peut-être, de salle de bal
tout à la fois. L'entrée ornée avec le
plus grand soin, formait une véritable
serre au centre de laquelle jaillissait
un jet d'eau dont les mille gouttelettes
brillantes produisaient sur le fond
sombre d'un sapin touffu le plus gra-
cieux effet.

L'organisation de ce petit Eden fait le
plus grand honneur au bon goût de
M. le Lieutenant Houdin qui, en moins
de quarante-huit heures, avait su
accomplir toutes ces merveilles.

De nombreuses invitations avaient
été lancées, non seulement à Barcelon-
nette, mais encore aux environs : un
Concert, suivi d'un bal, tel était le pro-
gramme de cette véritable petite fête
de famille, offerte par les officiers à
notre population qui, depuis plusieurs
années, accueille toujours le 28^e batail-
lon de chasseurs avec le même empres-
sement et la même sympathie.

Dès 8 heures, les familles arrivaient
en foule : des commissaires, choisis
parmi les fonctionnaires de notre ville
et les officiers de chasseurs, condui-
saient les dames aux places qui leur
avaient été préparées. Vers huit heures
et demie l'emplacement pourtant assez
vaste de la place Manuel, était littéra-
lement rempli par les invités.

A l'arrivée de M. le sous-préfet et de
Madame Hébert, l'excellente fanfare
du 28^e bataillon joue brillamment
l'hymne national russe qui, applaudi,
bissé et repris aussitôt, est terminé au
milieu d'unanimes acclamations. Au
moment où la fanfare recommençait
cet hymne qui, depuis quelque temps,
est devenu si populaire en France,
un drapeau russe, hissé au milieu de
l'enceinte, redoublait l'enthousiasme
général.

Le concert tout entier eut un succès
réel et mérité. Après l'exécution de
tous les morceaux que comportait le
programme, la fanfare attaque une

que contravention. Défendant sous les mêmes
peines à qui que ce soit d'exercer hors de sa
province ou vicariat, sauf en qualité de Guildi-
centri Pedonei (1) secrétaire de communauté ou
de tribunal, commissaire ou secrétaire de la
délégation.

Tout notaire établi par cet édit, sera tenu
comme noble, et s'il possède déjà un titre no-
biliaire, il en conservera intactes les prérogatives.

Nous permettons à tous ceux qui exercent
actuellement et à leurs substitués de porter les
armes de simple chevalier (2).

Nous déclarons les notaires en exercice,
exempts de toutes les charges purement per-
sonnelles, comme celles de soldat, garde, syn-
dic, conseiller de communauté, tuteur et cura-
teur, les dispensant également du logement ef-

fectif des soldats, pourvu qu'ils concourent à
cette charge en argent, suivant l'importance de
leurs livres encadrés, sans qu'on puisse leur
faire supporter aucune part de ces charges à
raison de leur office de notaire.

Tous les titulaires ou exerçants seront libres
et exempts de quelque charge que ce soit, or-
dinaire ou extraordinaire, réelle, personnelle ou
mixte et de toute sorte d'impôts créés ou à
créer, en temps de paix comme en temps de
guerre, pour cause d'utilité ou de nécessité pu-
blique, ni pour quelque cause que ce soit, prévue
ou non prévue, solite ou insolite, que pourraient
imposer son Altesse Royale ou ses sérénissimes
successeurs, ses magistrats ou les commu-
nautés, sans exception ni réserve. Néanmoins,
ils resteront obligés seulement à concourir,
comme contribuables encadrés et comme
habitants aux charges qui s'imposeront, sauf

aux charges purement personnelles. Le nom-
bre ci-après établi sera définitif et inaltérable,
promettant par jurement, qu'on ne pourra l'aug-
menter à l'avenir.

Les titulaires devront observer les vieilles
taxes et celle ci-après établie, sous peine de 50
écus d'or à chaque contravention, applicables
un tiers à l'accusateur et deux tiers au fisc
royal.

Invitant tous ceux qui voudront être admis
dans ce collège, à se présenter au président
général des finances, Garagno, pour s'entendre
sur le prix, ensuite des ordres que nous lui
avons donné à part.

Turin le 9 août 1679.

(à suivre)

(1) Jurisconsulte ambulant.

(2) Il porto d'arma n'èl' istessa forma che resta concesso
alli soldati della cavaleria.

polka des plus entraînantes : des couples se forment, s'enlacent, poikent et bientôt l'emplacement du concert n'est plus qu'une immense salle de bal.

Les personnes qui ne dansent pas, rangent elles-mêmes chaises et bancs le long des abords, afin de laisser la place libre aux amateurs de chorégraphie. Le premier pas était fait : les danses qui suivirent eurent un égal succès. Vers dix h. et demie, le bal était des plus animés. Quelques bousculades par-ci par-là se produisent même ; dans ce cas, les personnes bousculées ne s'arrêtent que pour reprendre de plus belle !

On dansa jusqu'à ce que les illuminations, sur le point de s'éteindre, annonçassent à tous, danseuses surtout et danseurs, que le moment de partir était proche, il était près d'une heure du matin.

Néanmoins, les musiciens, malgré leur fatigue, désireux de contenter encore quelques intrépides danseurs, n'hésitèrent pas à jouer, comme morceau final, une polka qui, nous n'exagérons pas, dura près de vingt-cinq minutes ! Chacun dut alors se trouver satisfait.

La soirée était donc brillamment et vaillamment gagnée : la réussite était complète ! Aussi, adressons-nous à M.M. les Officiers du 28^e ba-

taillon de chasseurs, tous nos remerciements les plus sincères.

Qu'ils sachent bien que toute notre population depuis longtemps si attachée au 28^e bataillon de chasseurs, est très sensible à cette nouvelle marque d'estime que lui ont donnée ses officiers. Qu'ils n'oublient pas surtout, que, de même que les habitants de Barcelonnette ont partagé leurs joies, ils seront toujours prêts à prendre part à leurs douleurs !

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Commune de Jausiers

ADJUDICATION

des travaux d'Assainissement et de Réfection du Plancher-Sol de l'Église.

Adjudication fixée au dimanche 6 septembre 1891, à 2 h. du soir.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le dimanche 6 septembre, à 2 heures du soir, à la mairie de Jausiers, par M. le Président du Conseil de Fabrique, assisté de deux membres de ce même Conseil, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux

d'assainissement et de réfection du plancher-sol de l'Église.

Les travaux dont il s'agit, sont évalués à la somme de 7,570.74 c. non compris la somme à valoir pour travaux imprévus.

Ils ne formeront qu'un seul lot.

A l'ouverture de la séance, M. le Président déposera sur le bureau, en conformité des règlements, un minimum de rabais, sous pli cacheté, et l'adjudication n'aura pas lieu si ce minimum n'est atteint par les soumissionnaires.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication de ces travaux devront faire leur soumission avec un tant pour cent de rabais, sans fraction de franc.

Chaque soumission sera rédigée sur timbre, placée sous enveloppe cachetée portant le nom du soumissionnaire et renfermée dans une seconde enveloppe portant seulement l'indication des travaux soumissionnés. Ces paquets devront être déposés sur le bureau un quart-d'heure avant l'heure fixée pour l'adjudication ou remis à M. le Président dès l'ouverture de la séance. Chacun d'eux recevra un numéro d'ordre.

Il sera ensuite procédé à l'adjudication en conformité des instructions ministérielles.

Toute soumission extra conditionnelle sera annulée.

Le montant du cautionnement est fixé à 400 francs.

Il devra être effectué à la Caisse des Dépôts et Consignations ou celle de son préposé, immédiatement après l'approbation du procès-verbal d'adjudication par M. le Préfet.

Les pièces du projet (plan, devis et cahier des charges) sont déposés au secrétariat de la Mairie, où elles seront communiquées à tout requérant, tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

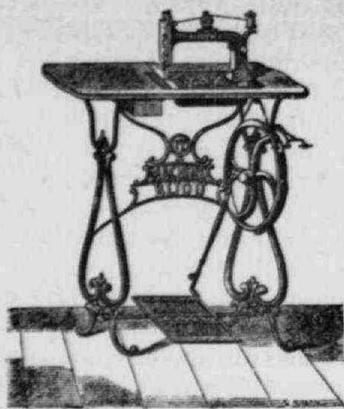
Les frais d'affiches, de publication, d'affichage, timbre, enregistrement, expédition de pièces du projet, seront à la charge de l'adjudicataire et payés comptant le jour de l'adjudication.

Jausiers le 5 août 1891

Le Président,
AILLAUD.

Le Gérant : HENRI ARNAUD
Barcelonnette. Imp. A. SENGLET.

Machines à coudre de tous systèmes
à des prix très réduits



chez M. Clariond, horloger

ON DEMANDE
UN APPRENTI
À l'imprimerie du Journal

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Des Basses-Alpes, subventionné par le Département, vient de paraître. PRIX : 2 fr. Par la poste : 2.25. EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL.

ENTREPRISES DE MAÇONNERIES

M. HUGUES entrepreneur prévient les propriétaires qui auront des travaux à faire exécuter, quels qu'en soient le genre et l'importance, qu'ils peuvent pour tous renseignements s'adresser au bureau du Journal.

MAISON DE CONFIANCE
GROS ET DETAIL

MODES ET NOUVEAUTÉS

CHAURAND

DIGNE (Basses-Alpes)

Machines à Coudre
GRANDES FACILITES DE PAIEMENT



DÉPOT : chez M. EYSSAUTIER,
coiffeur à Barcelonnette.

SUPPRESSION D'UNE INFIRMITÉ
LA HERNIE

Il n'est rien de plus incommode qu'un bandage dont le ressort d'acier vous martyrise les reins dans tous vos mouvements. On est gêné pour travailler, pour se baisser, pour se mouvoir ; c'est donc rendre un grand service aux personnes blessées, que de leur indiquer un moyen tout nouveau de supprimer ces bandages qui les gênent et de se guérir. Il suffit de s'adresser à M. Solêmes-Rivière, membre de la Société de Médecine de France, au MANS (Sarthe).

— Envoyez un timbre de 15 cent.

LE

PERPÉTUEL

Tampon Inépuisable

ne nécessitant jamais d'encre
contenu dans
une jolie boîte métallique
à l'usage du commerce et des
administrations.

Économie, — Propreté, — Duré

Prix 2 Francs

AU BUREAU DU JOURNAL.

F. REYNAUD

HORTICULTEUR — PÉPINIERISTE
à GAP (Hautes-Alpes)

Informe MM. les propriétaires qu'il a à leur disposition un grand choix d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement. Les sujets sortant de ses pépinières réussissent toujours mieux que ceux qui proviennent des pays chauds, ainsi que l'attestent les nombreuses fournitures qu'il a faites dans l'arrondissement.

Etablissement sérieux récompensé par de nombreuses médailles, primes d'honneur de l'État et croix de chevalier du mérite agricole.

Le catalogue est adressé FRANCO sur demande.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

J. JEANSELME

AVENUE DE GRENOBLE, En face la gare de la petite vitesse A GAP

SPÉCIALITÉS DE BOIS, NOYER, CHÊNE ET SAPIN

Bois du Nord, Pitchpine et autres, Bois en grume et débités

PLANCHES, PANNEAUX, LITEAUX du NORD et de PAYS

CHAUX HYDRAULIQUE. CIMENTS ET PLÂTRES

PRODUITS CÉRAMIQUES

CHARBONS

PRIX TRÈS MODÉRÉS